

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Chouilly

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
15	9	9 + 6 pouvoirs

Date de convocation
8 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 16/10/2026

Reçu en préfecture le 16/10/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20261013-2026_9_1-DE

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

Présents : **CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence pouvoir donné à CLOUET-FOY Marie-Odile, DEVANLAY-MARQUET Armelle pouvoir donné à GILLET Ludovic, HERBIN Carine pouvoir donné à GODARD-COLLINET Elisabeth, HOSTOMME Laurent pouvoir donné à DAVIAUX Sébastien, JACQUES Elodie pouvoir donné à JOURNÉ Sandrine, ROUSSEL Jean-Luc pouvoir donné à VAZART Jean-Pierre.**

Monsieur PLASSON Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Prêt bancaire pour l'acquisition de l'ensemble immobilier boulangerie épicerie
N° de délibération : 2026_9_1

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	6	15	0	0	0

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal n°2026-8-2 du 21 septembre concernant l'acquisition des immeubles de la boulangerie/épicerie sis 52 et 54 Grande Rue et qu'il serait nécessaire de recourir à un emprunt pour la réalisation de l'opération. Le Conseil Municipal de la Commune de Chouilly, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Vu l'article L 2337-3 et L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;
DELIBERE à l'unanimité des présents

Pour le financement de cette opération, la Commune de Chouilly est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 465 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Cohésion Territoriale

Montant : 465 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéance prioritaire

Modalité de révision : simple révisabilité

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son maire à

- signer seul le Contrat de Prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jean-Pierre VAZART,
Maire

Envoyé en préfecture le 16/10/2026

Reçu en préfecture le 16/10/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20261013-2026_9_1-DE

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Chouilly

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
15	9	9 + 6 pouvoirs

Date de convocation
8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

Présents : **CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence pouvoir donné à CLOUET-FOY Marie-Odile, DEVANLAY-MARQUET Armelle pouvoir donné à GILLET Ludovic, HERBIN Carine pouvoir donné à GODARD-COLLINET Elisabeth, HOSTOMME Laurent pouvoir donné à DAVIAUX Sébastien, JACQUES Elodie pouvoir donné à JOURNÉ Sandrine, ROUSSEL Jean-Luc pouvoir donné à VAZART Jean-Pierre.**

Monsieur PLASSON Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenants pour travaux supplémentaires à la brasserie

N° de délibération : 2026_9_2

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	6	15	0	0	0

M. le maire expose à l'assemblée que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le marché de rénovation énergétique de la brasserie et qu'un avenant doit être établi avec l'entreprise SARL ANTOINE lot gros oeuvre.

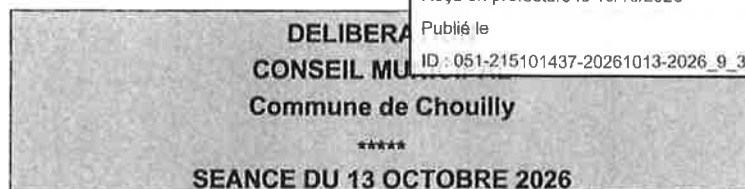
L'objet de l'avenant porte sur le confortement du soubassement coté Grande Rue, la reprise du mur de refend entre la réserve et le bar, le remplacement de la poutre en bois dans la salle de réception par une poutre métallique et plus value suite à la dépose du bar pour un montant ht de 16 307.08€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- accepte l'avenant pour un montant ht de 16 307.08€
- autorise le maire à signer l'avenant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jean-Pierre VAZART,
Maire

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 051-215101437-20261013-2026_9_2-DE



Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 051-215101437-20261013-2026_9_3-DE

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	9	9 + 6 pouvoirs

Date de convocation 8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

Présents : **CLOUET-FOY Marie-Odile**, **DAVIAUX Sébastien**, **GENET Antoine**, **GILLET Ludovic**, **GODARD-COLLINET Elisabeth**, **JOURNÉ Sandrine**, **PLASSON Geoffrey**, **VAILLANT Laurent**, **VAZART Jean-Pierre**.

Absents : .

Représentés : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence** pouvoir donné à **CLOUET-FOY Marie-Odile**, **DEVANLAY-MARQUET Armelle** pouvoir donné à **GILLET Ludovic**, **HERBIN Carine** pouvoir donné à **GODARD-COLLINET Elisabeth**, **HOSTOMME Laurent** pouvoir donné à **DAVIAUX Sébastien**, **JACQUES Elodie** pouvoir donné à **JOURNÉ Sandrine**, **ROUSSEL Jean-Luc** pouvoir donné à **VAZART Jean-Pierre**.

Monsieur PLASSON Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative budgétaire
N° de délibération : 2026_9_3

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	6	15	0	0	0

Le Conseil municipal décide de modifier comme suit les crédits budgétaires de l'exercice en cours :

SUR LE BUDGET ANNEXE 21001

En recettes d' investissement : article 001 + 0.30€ et à l'article 1323 - 0.30€

SUR LE BUDGET PRINCIPAL 21000

En dépenses d'investissement : article 001 + 0.23€ et à l'article 2188 - 0.23€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jean-Pierre VAZART,
Maire

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	9	9 + 6 pouvoirs

Date de convocation
8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

Présents : **CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence pouvoir donné à CLOUET-FOY Marie-Odile, DEVANLAY-MARQUET Armelle pouvoir donné à GILLET Ludovic, HERBIN Carine pouvoir donné à GODARD-COLLINET Elisabeth, HOSTOMME Laurent pouvoir donné à DAVIAUX Sébastien, JACQUES Elodie pouvoir donné à JOURNÉ Sandrine, ROUSSEL Jean-Luc pouvoir donné à VAZART Jean-Pierre.**

Monsieur PLASSON Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention DETR pour l'acquisition des immeubles 52 et 54 Grande Rue (boulangerie épicerie)
N° de délibération : 2026_9_4

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	6	15	0	0	0

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet d'acquisition de l'ensemble immobilier sis 52 et 54 Grande Rue (bulangerie/épicerie) il est possible de solliciter un soutien financier de l'Etat au titre de la DETR (Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux) dans l'objet du maintien des commerces alimentaires de la commune.

Le prix de l'acquisition est de 465 000.00€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Décide l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 52 et 54 Grande Rue à Chouilly (boulangerie/épicerie) au prix de 465 000.00€
- Sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la DETR
- Autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jean-Pierre VAZART,
Maire

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 051-215101437-20261013-2026_9_4-DE